

Jean Jacques GAULTIER

Député des Vosges

Paris, le 19 juin 2018

Madame, Monsieur,

Vous me faites part de la liste des électeurs qui m'interpellent sur l'abaissement de la vitesse à 80 km/h sur le réseau secondaire, décidé sans concertation par le Gouvernement, et vous souhaitez connaître ma position vis-à-vis de la proposition de loi n° 936.

Cette proposition est l'aboutissement des réflexions menées au sein d'un groupe de travail mis en place par le Groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale et présidé par Vincent Descoeur et moi-même. L'objectif de ce groupe de travail était de faire des propositions au Premier Ministre à qui nous avons demandé de ne pas signer ce décret avant d'avoir entendu, écouté et respecté nos travaux et l'avis du Parlement, c'est-à-dire du peuple de France.

Considérant que la réduction de la vitesse maximale autorisée ne peut être appliquée de manière uniforme sur le réseau routier secondaire, j'ai déposé avec mon collègue Vincent Descoeur cette proposition de loi qui vise à établir un principe de subsidiarité en la matière, en confiant aux autorités investies du pouvoir de police de la circulation, à savoir les maires et présidents de conseils départementaux, une capacité d'adaptation au code de la route plus étendue.

Il est bien entendu que je vais faire le maximum pour défendre cette proposition de loi et que mon vote ne peut aller qu'en sa faveur.

Je vous remercie de bien vouloir en informer les signataires de ce message d'interpellation et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean Jacques GAULTIER